

# Démarches administratives

## ÉTAT CIVIL

NATURE DES DOCUMENTS	LIEU ET CONDITIONS D'OBTENTION	PIÈCES À PRÉSENTER OU À FOURNIR
<b>Carte nationale d'identité</b>	<b>Mairie du domicile</b> Validité : 10 ans. Gratuite. Délai d'obtention : 3 à 5 semaines, en fonction de la période. En cas de perte ou vol : 25 € de timbres fiscaux	Formulaire à retirer au service État civil. Dossier à déposer par le demandeur dont la présence est obligatoire même s'il s'agit d'un enfant mineur.
<b>Passeport</b>	Les passeports biométriques depuis 2009 sont reçues et réalisés uniquement dans une commune du Val d'Oise équipées de cette technologie, quelque soit le domicile du demandeur sur rendez-vous. Les plus proches d'Osny : Pontoise, Cergy, Eragny-sur-Oise, Jouy-le-Moutier, Saint-Ouen l'Aumône. (Liste sur demande au service État-civil).	Formulaire à retirer au service État civil. Dossier à déposer par le demandeur dont la présence est obligatoire même s'il s'agit d'un enfant mineur.
<b>Extrait d'acte de naissance</b>	<b>Mairie du lieu de naissance</b>	<b>Par courrier</b> : préciser les noms, prénoms, date de naissance et filiation. Joindre la copie de la carte d'identité du demandeur et une enveloppe timbrée à l'adresse à laquelle l'acte devra être envoyé.
<b>Déclaration de décès</b>	<b>Mairie du lieu de décès</b> Ces démarches peuvent être effectuées par la famille ou par la société de pompes funèbres.	- Certificat de décès du médecin qui a constaté le décès. - Livret de famille du défunt. - Pièce d'identité du déclarant.
<b>Extrait d'acte de décès</b>	<b>Mairie du lieu de décès ou du dernier domicile du défunt.</b>	<b>Par courrier</b> : indiquer les noms et prénoms du défunt, date du décès et joindre une enveloppe timbrée à l'adresse à laquelle l'acte devra être envoyé.
<b>Recensement militaire</b>	<b>Mairie du domicile</b> - être français ou naturalisé français. - le recensement militaire doit être effectué dans les 3 mois suivant le 16 <sup>e</sup> anniversaire.	- Carte nationale d'identité de l'enfant. - Livret de famille des parents ou acte de naissance de l'enfant. - Document prouvant la nationalité française. - Justificatif de domicile
<b>Autorisation de sortie de territoire pour les mineurs</b>	<b>Mairie du domicile</b> où la résidence de l'enfant est fixée. Validité : 1 an.	Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2013, les mineurs qui doivent sortir du territoire n'ont plus besoin d'obtenir une autorisation auprès de la mairie.

## ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX

NATURE DES DOCUMENTS	LIEU ET CONDITIONS D'OBTENTION	PIÈCES À PRÉSENTER OU À FOURNIR
<b>Mariage</b>	<b>Mairie du lieu de mariage :</b> Mairie du domicile ou de résidence du futur époux ou de la future épouse.	<b>Dossier à retirer au service État-civil</b> et à déposer par les futurs époux 1 mois avant la date prévue du mariage.
<b>PACS (Pacte Civil de Solidarité)</b>	<b>Tribunal d'Instance régional</b> - Être majeur. - Disposer d'une résidence commune.	- Pièce d'identité. - Acte de naissance avec filiation. - Attestation sur l'honneur indiquant que le couple fixe sa résidence commune dans le ressort du tribunal où il a fait la demande. - Attestation sur l'honneur qu'il n'y a pas de liens de parenté ou d'alliance entre les partenaires.
<b>Extrait d'acte de mariage</b>	<b>Mairie du lieu de mariage</b>	<b>Par courrier :</b> - Préciser les noms, prénoms des époux et date de mariage avec filiation (nom de jeune fille pour les femmes). - Joindre la copie de la carte d'identité et une enveloppe timbrée à l'adresse à laquelle l'acte devra être envoyé.
<b>Duplicata livret de famille</b>	<b>Mairie du domicile</b>	- Imprimé à remplir et à signer au service État-civil. - Copie de la carte d'identité. - Justificatif de domicile.
<b>Certificat de vie maritale</b>	<b>Mairie du domicile</b>	- Pièce d'identité des demandeurs. - Justificatif de domicile commun.
<b>Déclaration de naissance</b>	<b>Mairie du lieu de naissance</b>	Déclaration à faire obligatoirement dans les 3 jours qui suivent l'accouchement (non compris le jour de naissance). - Certificat d'accouchement. - Livret de famille. - Pièce d'identité.
<b>Reconnaissance avant ou après naissance</b>	<b>N'importe quelle mairie.</b>	- Pièces d'identité des déclarants. - Extrait de naissance (si l'enfant est né).
<b>Certificat d'hérédité</b>	<b>Notaire</b>	
<b>Baptême civil</b>	<b>Mairie du domicile</b>	Pièces à fournir : - Livret de famille. - Justificatif de domicile. - Photocopie des cartes d'identité du parrain et de la marraine avec indication de leur adresse.

## NATIONALITÉ FRANÇAISE

NATURE DES DOCUMENTS	LIEU ET CONDITIONS D'OBTENTION	PIÈCES À PRÉSENTER OU À FOURNIR
<b>Certificat de nationalité française</b>	<b>Greffe du Tribunal d'Instance du domicile</b> (acte gratuit)	- Livret de famille. - Documents prouvant la nationalité française.
<b>Naturalisation</b>	<b>Préfecture du département</b> - Être majeur. - Avoir résidé pendant les 5 années précédant la demande de dépôt.	- Retirer un formulaire à la Préfecture du département.

## DOMICILE

NATURE DES DOCUMENTS	LIEU ET CONDITIONS D'OBTENTION	PIÈCES À PRÉSENTER OU À FOURNIR
<b>Changement d'adresse à l'intérieur de la commune</b>	<b>Mairie du domicile</b> Être préalablement inscrit sur la liste électorale de la commune.	- Carte d'électeur. - Pièce d'identité. - Justificatif du nouveau domicile.
<b>Attestation de changement de résidence</b> (Français élisant domicile à l'étranger)	<b>Mairie du domicile</b>	- Pièce d'identité. - Justificatif de domicile. - Attestation sur l'honneur

## DIVERS

NATURE DES DOCUMENTS	LIEU ET CONDITIONS D'OBTENTION	PIÈCES À PRÉSENTER OU À FOURNIR
<b>Extrait de casier judiciaire Bulletin n°3</b>	<b>Envoyer un courrier à :</b> Monsieur le Magistrat Casier Judiciaire National 44 079 Nantes Cedex 01	Établir une demande écrite et signée sur papier libre en mentionnant les noms, prénoms, adresse, date et lieu de naissance. Les femmes mariées doivent préciser leur nom de jeune fille.
<b>Attestation d'accueil</b>	<b>Mairie du domicile.</b> Accueillir une ou plusieurs personnes pour un séjour privé de maximum 3 mois.	Formulaire à remplir au service État-civil. - Pièce d'identité du demandeur. - Livret de famille - Timbre fiscal de 30€. - Justificatif de domicile. - Bail locatif ou titre de propriété (quittance de loyer et facture d'eau ou de téléphone fixe) - État civil, adresse et n° de passeport de la personne invitée et lien de parenté avec l'hébergeant. - Contrat d'assurance à prendre par l'hébergeant ou par l'hébergé - Avis d'imposition et 3 dernières fiches de paie.

<b>Attestation sur l'honneur</b>	Être domicilié dans la commune.	- Pièce d'identité pour légalisation de la signature. - Signature au service État civil. - Attestation de domicile, de résidence, de vie maritale...
<b>Certificat conforme de documents</b>	Documents destinés aux autorités étrangères.	- Original et copie du document à certifier conforme à présenter au service État civil.
<b>Légalisation de signature</b>	<b>Mairie du domicile</b>	Justifier son identité et son domicile. Signer le document auprès du service État civil.

### En savoir +

#### **Service État civil**

Tél. : 01 30 28 79 79 ou 01 30 28 79 69  
 beaumont.ec@wanadoo.fr

#### **Allo service public**

Le **39 39** permet d'obtenir tout renseignement administratif local ou national à partir d'un poste fixe.  
 Service accessible de 8h à 19h la semaine et de 9h à 14h le samedi.

@ [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)